

Ce sont les Canadiens qui ont la meilleure expérience du maintien de la paix dans le monde. Depuis l'envoi des premières forces de maintien de la paix de l'ONU il y a 45 ans, notre contribution a toujours été recherchée. Dix pour cent des effectifs de maintien de la paix actuellement déployés dans le monde sont des Canadiens. Nous, Canadiens et Canadiennes, avons toujours considéré le maintien de la paix comme le reflet de nos propres valeurs, comme une façon de promouvoir nos objectifs internationaux : paix et sécurité, respect des droits de la personne et des libertés démocratiques et influence sur les décisions qui façonnent le monde.

Toutefois, les défis qui se posent ont grandement évolué au cours des cinq dernières années. La fin de la Guerre froide a vu l'émergence de conflits dans de nombreuses régions du monde. Ces conflits sont fort différents les uns des autres - il suffit de songer aux situations en Somalie et dans l'ancienne Yougoslavie, par exemple - et la gamme des moyens diplomatiques et militaires requis pour les régler s'est parallèlement élargie.

Par ailleurs, le nombre de demandes de gestion internationale des crises est maintenant déconcertant. Au cours des cinq dernières années, l'ONU a autorisé plus d'opérations de pacification qu'au cours des 40 années précédentes. Pour partager un peu le fardeau, un plus grand nombre d'organismes régionaux se sont impliqués : l'Organisation des États américains (OEA) en Haïti, le Commonwealth en Afrique du Sud, ou la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE), la Communauté européenne (CE) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans l'ancienne Yougoslavie. Dans de nombreux cas, l'activité traditionnelle du maintien de la paix basée sur le consentement de toutes les parties ne permet pas de régler un conflit. Nous sommes confrontés à des situations où parfois le consentement de toutes les parties ne peut être obtenu, parfois un tel consentement est précaire, ou encore où il n'y a de fait aucune autorité réelle en place. Le recours délibéré à la force a dû être envisagé plus souvent devant l'échec des autres mesures appliquées.

Si vous travaillez en étroite collaboration avec l'ONU, comme je le fais, vous ne pouvez manquer de constater que le système de gestion des crises, mis en place depuis la création de l'Organisation, est soumis à de très fortes pressions.

Ce système risque de devenir sérieusement surchargé, non seulement au plan de la gestion de toutes ces crises, mais aussi à celui des ressources humaines et financières requises pour les régler sur le terrain. Le budget de l'ONU pour les opérations de maintien de la paix est passé de 700 millions de dollars en 1991 à 2,8 milliards de dollars en 1992. Les coûts financiers et humains qui y sont associés ont même commencé à grever les ressources des grandes puissances.

Le Canada s'est donné un cadre stratégique qui régit sa contribution au règlement des conflits internationaux. Tout en